

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 922

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« limitations et interdictions »

les mots :

« interdictions et limitations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.